

# Vérification périodique et gestion des équipements de protection individuelle liés aux travaux en hauteur (Module « EPI-V ») - Module de base

Référence :  
SEC224

Catégories :  
SECURITE

Sous-catégories: Travaux en hauteur

LANGUE(S) :



FR DE

DURÉE :

1 JOUR(S)

ORGANISME DE FORMATION :

LEON KREMER S.À R.L.

## OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances théoriques et pratiques (employeurs, salariés désignés, magasiniers et toutes les personnes intéressées, ...) pour la vérification périodique, la notation et la gestion d'« EPI » liés aux travaux en hauteur
- Reconnaître un « EPI » contre les chutes de hauteur défectueux

### **Public cible**

Employeurs, salariés désignés, magasiniers et toutes les personnes intéressées,...

## CONTENU

Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°19 de l'Association d'Assurance Accident ([www.aaa.lu](http://www.aaa.lu)).

### **Partie théorique**

- Statistiques, réglementation et normes
- Présentation des différents « EPI » contre les chutes de hauteur
- Principes de vérification périodique, notation et gestion des « EPI » contre les chutes de hauteur

### **Partie pratique**

- Vérification visuelle des différents « EPI » contre les chutes de hauteur sur des objets de démonstration
- Vérification fonctionnelle des différents « EPI » contre les chutes de hauteur sur des objets de démonstration
- Réalisation d'une fiche de vérification

## PÉDAGOGIE

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques.

## PRÉREQUIS

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance Accident.

**Les participants doivent se munir de leurs chaussures de sécurité.**

### Information :

Cette formation, ne comprend pas la vérification d'ancrages suivant la norme EN 795 de type « A, C (ligne de vie permanente) et D » et enrouleurs automatiques !

*Cette formation est disponible en formule intra-entreprise*